SDIS 42 GUICHET SECURITE FICHE N°8

SUJET TRAITE : Plan d'établissement répertorié (ETARE)

Mots clés: plan secours, plan ETARE, prévision incendie, établissement répertorié, plan d'intervention



DEVELOPPEMENT:

- Le SDIS de la Loire, dans sa politique de prévision incendie élabore des plans d'interventions pour les établissements dits « répertoriés » et dénommés plans « ETARE ». Le choix des établissements est réalisé en prenant en compte la nature et le niveau de risque généré par l'activité ou les risques potentiels que pourraient subir le public ou les résidents accueillis.
- Un plan ETARE comprend **une fiche de synthèse** recensant divers renseignements relatifs à l'établissement, numéro de téléphone, nature des risques, nature de la construction... ainsi que **divers plans** (masse, niveaux) sur lesquels on retrouvera les organes de coupure des énergies, les accès, les locaux à risques...

PROCEDURE DE CREATION:

- Si votre établissement est recensé pour la création d'un plan ETARE, un sapeur-pompier contactera le chef d'établissement pour fixer un premier rendez-vous. Un bilan est fait conjointement entre le chef d'établissement et les services du SDIS, divers éléments nécessaires à la création du dossier seront demandés, comme un jeu de plan au format DWG (autocad©).

 Lorsque le plan est validé, des visites par les sapeurs-pompiers locaux peuvent alors être réalisées. Au terme de celles-ci, en concertation avec le chef d'établissement, une manœuvre peut être programmée.
- Si votre établissement n'est pas recensé et qu'il vous semble nécessaire d'établir un plan ETARE, vous pouvez contacter le service prévision du SDIS <u>via le formulaire prévu à cet effet</u>. Les sapeurs-pompiers peuvent vous apporter conseils et expertise en matière de gestion globale de la sécurité de votre établissement.

PROCEDURE DE MISE A JOUR :

- Pour toute modification nécessitant une mise à jour du plan, contactez directement le bureau prévision de la compagnie de sapeurs-pompiers ayant établi votre plan ETARE.
- Le SDIS est également susceptible de vous contacter pour effectuer une mise à jour du plan.

RAPPEL DES TEXTES:

Circulaire du 12/01/11 relative à l'articulation entre le plan d'opération interne, l'intervention des services de secours publics et la planification Orsec afin de traiter les situations d'urgence dans les installations classées.

OBSERVATIONS:

Ci-dessous un site intéressant à consulter par les responsables d'établissements.

LIEN .

http://www.preventica.com/dossier-lutte-incendie-entreprise.php

VOUS AVEZ UNE DEMANDE PARTICULIERE, CONTACTEZ NOUS!

Mise à jour le : 03/07/2013